



LES MARDIS DU CLUB SOCIAL

Actualité sociale

17 février 2026



Les intervenants



Gaëlle LAUNAY

Directeur adjoint des Études sociales du CNOEC

Responsable adjoint droit social Infodoc-experts



Maxime METZLER

Responsable Pôle Social & Paie

Sommaire



- Mesures sociales de la loi de finances pour 2026
- Focus sur la condition d'effectif pour le versement mobilité additionnel (VMA) et versement mobilité régionale et rural
- ACRE : n'oubliez pas de formaliser la demande !
- Déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Nouvelle procédure de mise en œuvre de la solidarité financière du donneur d'ordre
- En bref
- Jurisprudence marquante

3



- *Mesures sociales de la loi de finances pour 2026*

4



Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026

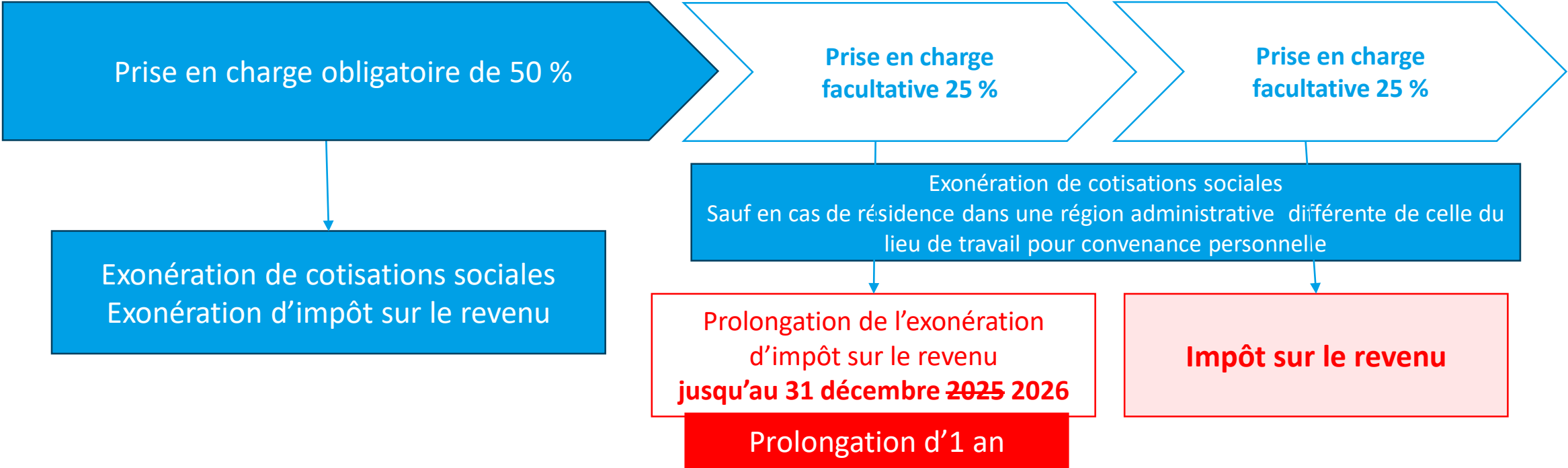


Prise en charge facultative des abonnements des transports publics



Coût de l'abonnement de transport en commun et/ou de services publics de location de vélos





Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026



Exonération des pourboires

Exonération des
pourboires remis
volontairement
par les clients

Rémunération hors pourboires $\leq 1,6$ SMIC

Cotisations sociales, CSG-CRDS, chômage, AGS, retraite complémentaire, effort construction, formation professionnelle, versement mobilité, FNAL et impôt sur le revenu

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2028

6

Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026



Traitement fiscal et social de la gratification attribuée à l'occasion de la remise d'une médaille du travail

- Médaille d'argent pour 20 années de services
- Médaille de vermeil pour 30 années de services
- Médaille d'or après 35 années de services
- Grande médaille d'or après 40 années de services



Traitement fiscal en paie

Traitement social en paie



Suppression de l'exonération fiscale à compter du 1^{er} janvier 2026

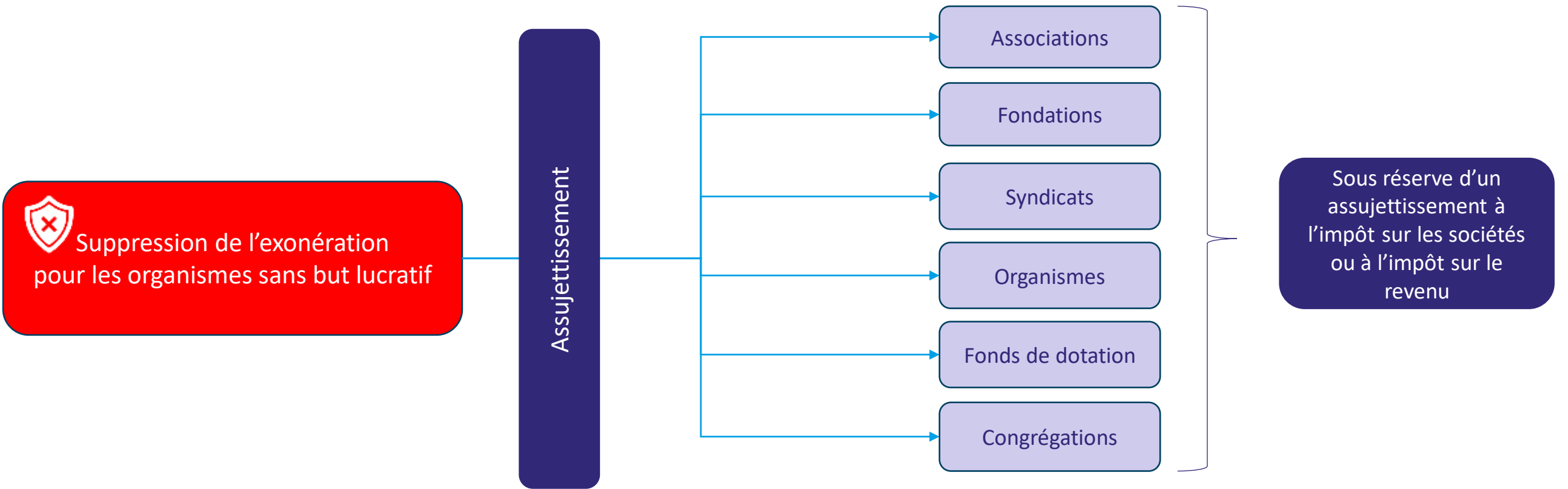
Impact de la suppression de l'exonération fiscale

Tolérance administrative d'une exonération au regard des règles fiscales

Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026



Extension du champ d'application de la taxe d'apprentissage



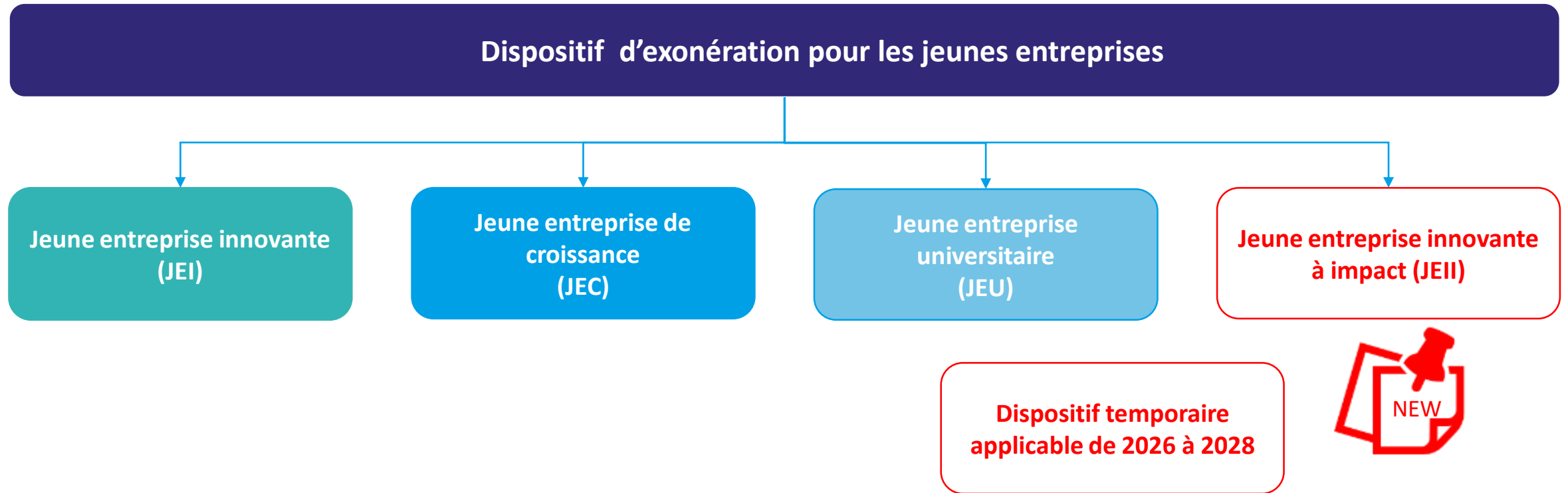
8

 Nécessité de précision de l'administration sur la date d'entrée en vigueur

Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026



Création d'un dispositif temporaire de « jeune entreprise innovante à impact »



9

Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026



Création d'un dispositif temporaire de « jeune entreprise innovante à impact »

Conditions « classiques » de reconnaissance de la qualité de jeune entreprise



Employer moins de 250 salariés



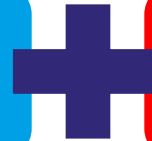
Réaliser un chiffre d'affaires < à 50 millions d'€ ou présenter un bilan < à 43 millions d'€



Conditions de détention du capital



Avoir été créées depuis moins de 8 ans



Conditions spécifiques pour la reconnaissance de JEII

- Entreprise répondant aux critères des **jeunes entreprises d'utilité sociale**
- Ou entreprise répondant aux conditions requises **des sociétés commerciales pour relever de l'économie sociale et solidaire**



Réaliser sur l'exercice des dépenses de recherche représentant **entre 5 et 20 % des charges fiscalement déductibles** (hors pertes de change et charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement)



Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026



Création d'un dispositif temporaire de « jeune entreprise innovante à impact »

Personnel impliqué dans des activités de recherche et développement (R&D) éligibles à l'exonération



Les chercheurs (scientifiques, ingénieurs ou assimilés), cadres dans l'entreprise, travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux



Les techniciens assurant le soutien technique indispensable aux travaux de recherche et de développement



Les gestionnaires de projet de recherche et développement (R&D), cadres dans l'entreprise



Les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet, cadres dans l'entreprise



Les personnels chargés de tests pré-concurrentiels



Le personnel affecté directement à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits



Mandataire social assimilé salarié

11

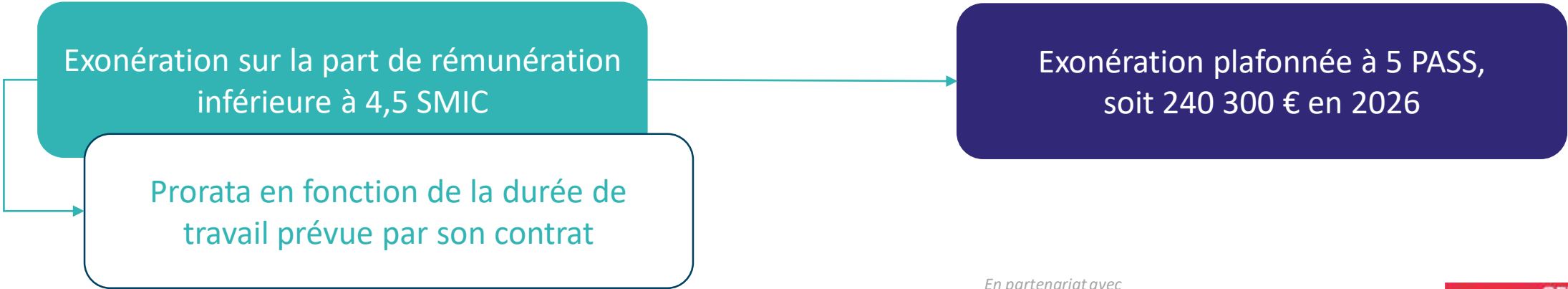
Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026



Création d'un dispositif temporaire de « jeune entreprise innovante à impact »

Cotisations patronales visées par l'exonération	Taux 2026
Cotisations d'assurance maladie, maternité, invalidité et décès	13 %
Cotisation d'assurance vieillesse (plafonnée et déplafonnée)	10,66 %
Cotisations d'allocations familiales	5,25 %

12



Les mesures sociales de la loi de finances pour 2026



Clarification et extension du champ d'application du versement mobilité régional et rural

Clarification

Assujettissement des personnes physiques ou morales, publiques ou privées employant au moins 11 salariés dans les collectivités instituant le VMRR

Non-assujettissement des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif ayant une activité à caractère social et des associations intermédiaires

Extension

Possibilité pour les COM d'instituer le VMRR

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte

13



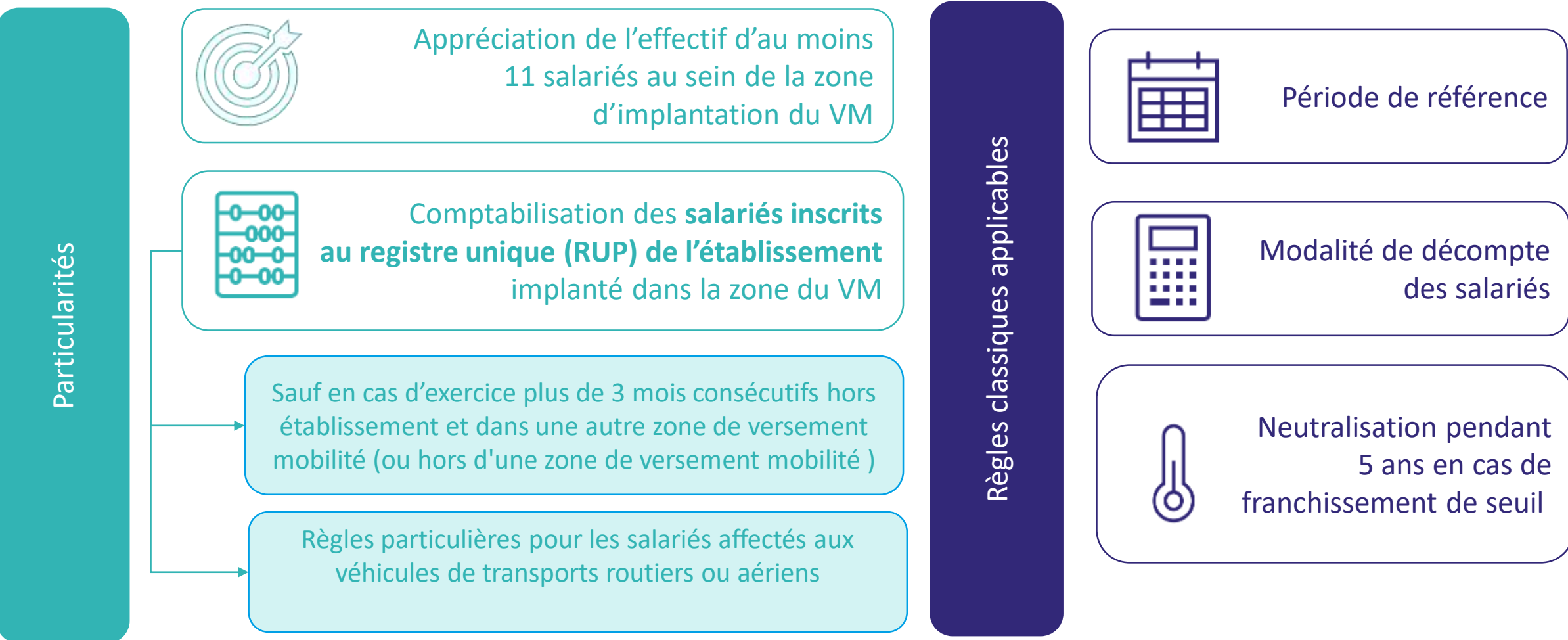
- *Focus sur la condition d'effectif pour le versement mobilité additionnel (VMA) et versement mobilité régionale et rural (VMRR)*

14

Effectif d'assujettissement au VM

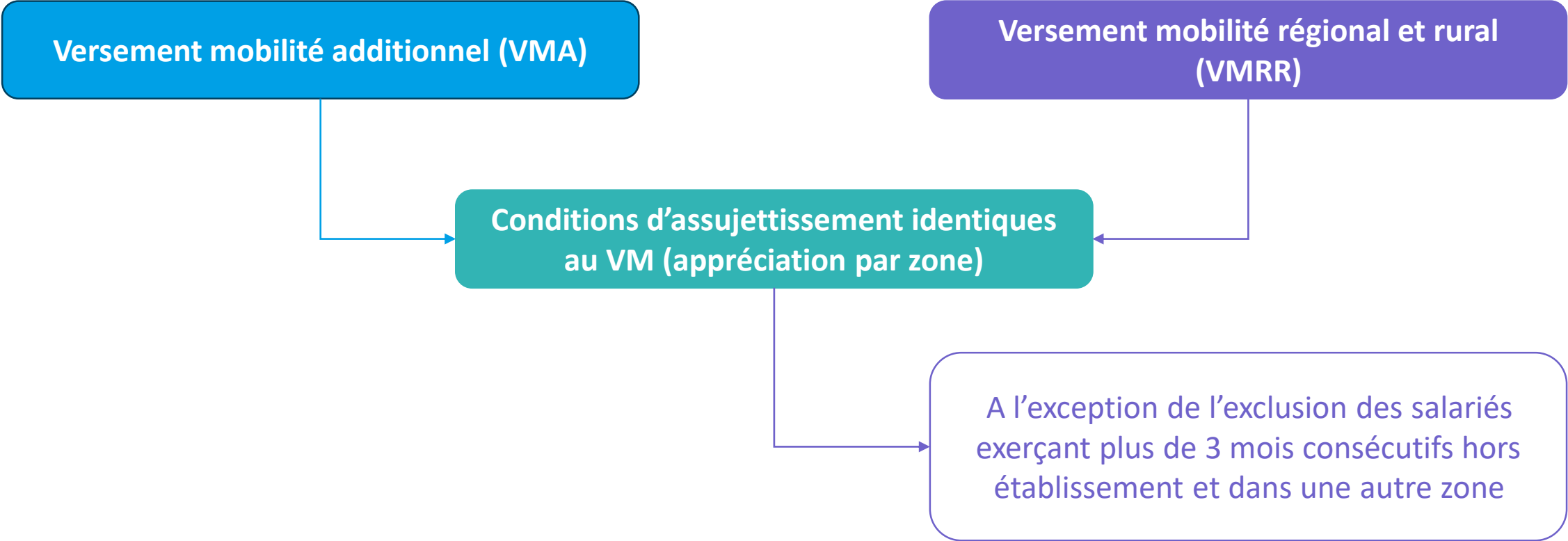


Spécificité d'appréciation de l'effectif pour le versement mobilité (VM)



15

Effectif d'assujettissement au VMA et VMRR



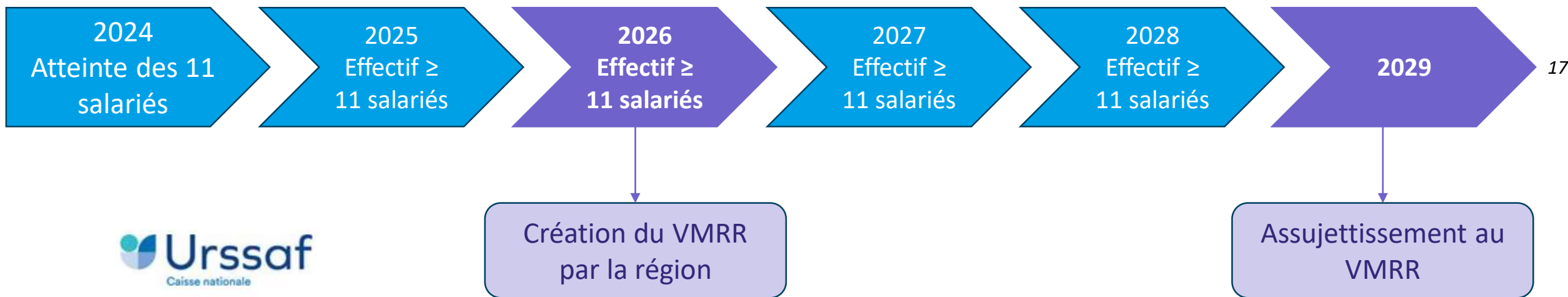
16

Règle de franchissement de seuil du VM



Mise en place par la région du VMRR au cours d'une période de franchissement de seuil

Période de neutralisation des effets d'un franchissement de seuil



Réponse apportée au CNOEC le
15 janvier 2026

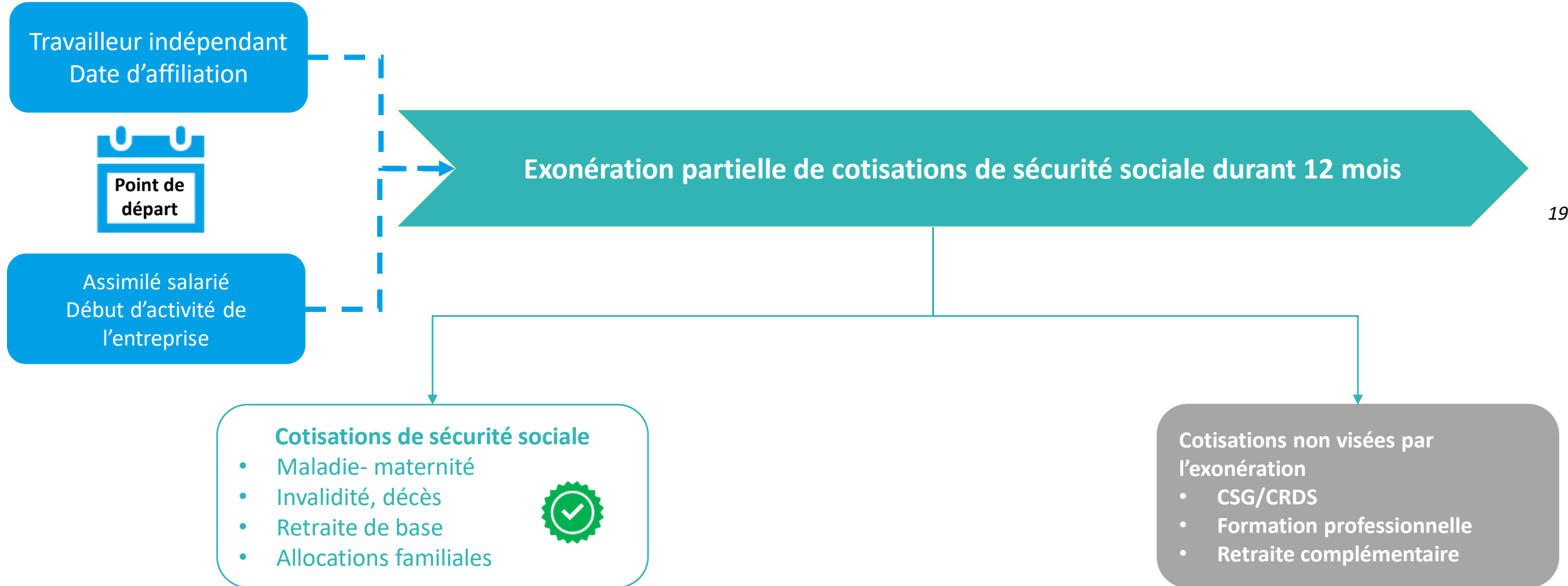


- *ACRE : n'oubliez pas de formaliser la demande !*

ACRE : n'oubliez pas de formaliser la demande !



Rappel du dispositif de l'ACRE



Niveau de l'exonération



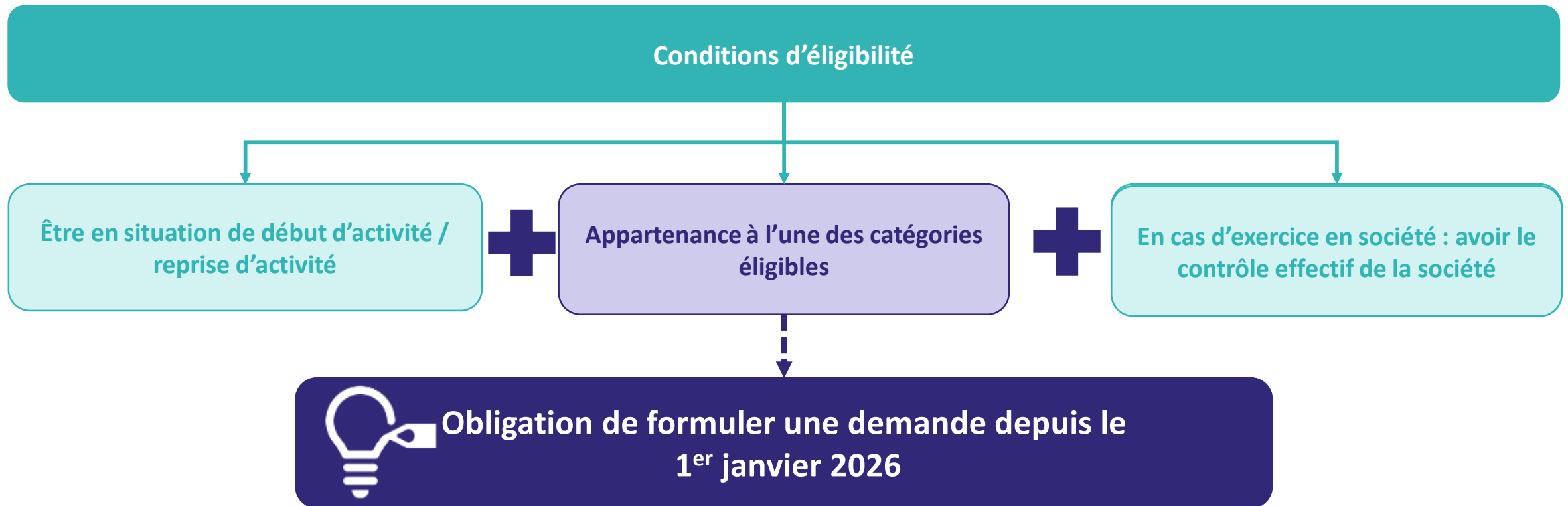
Niveau de revenu du cotisant	Montant de l'exonération sur 12 mois
Revenu $\leq$ 75 % du PASS	Exonération plafonnée Plafonnement à hauteur de 25 % du montant des cotisations dues
Revenu $>$ 75 % du PASS $\leq$ 100 % du PASS	Exonération dégressive 0,25 E/0,25 PSS $\times$ (PSS-R)
Revenu $>$ 100 % du PASS	Exonération nulle

20

ACRE : n'oubliez pas de formaliser la demande !

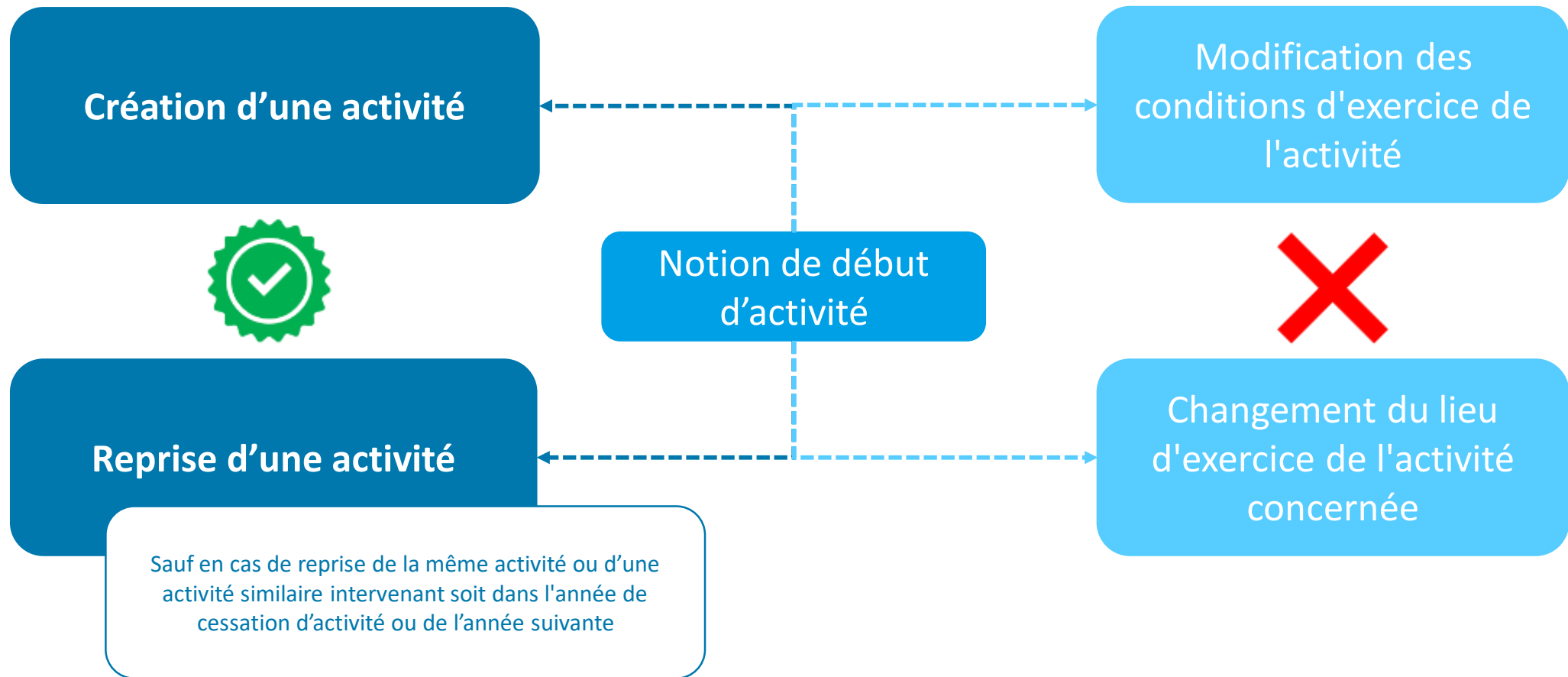


Fin du caractère automatique de l'attribution de l'ACRE



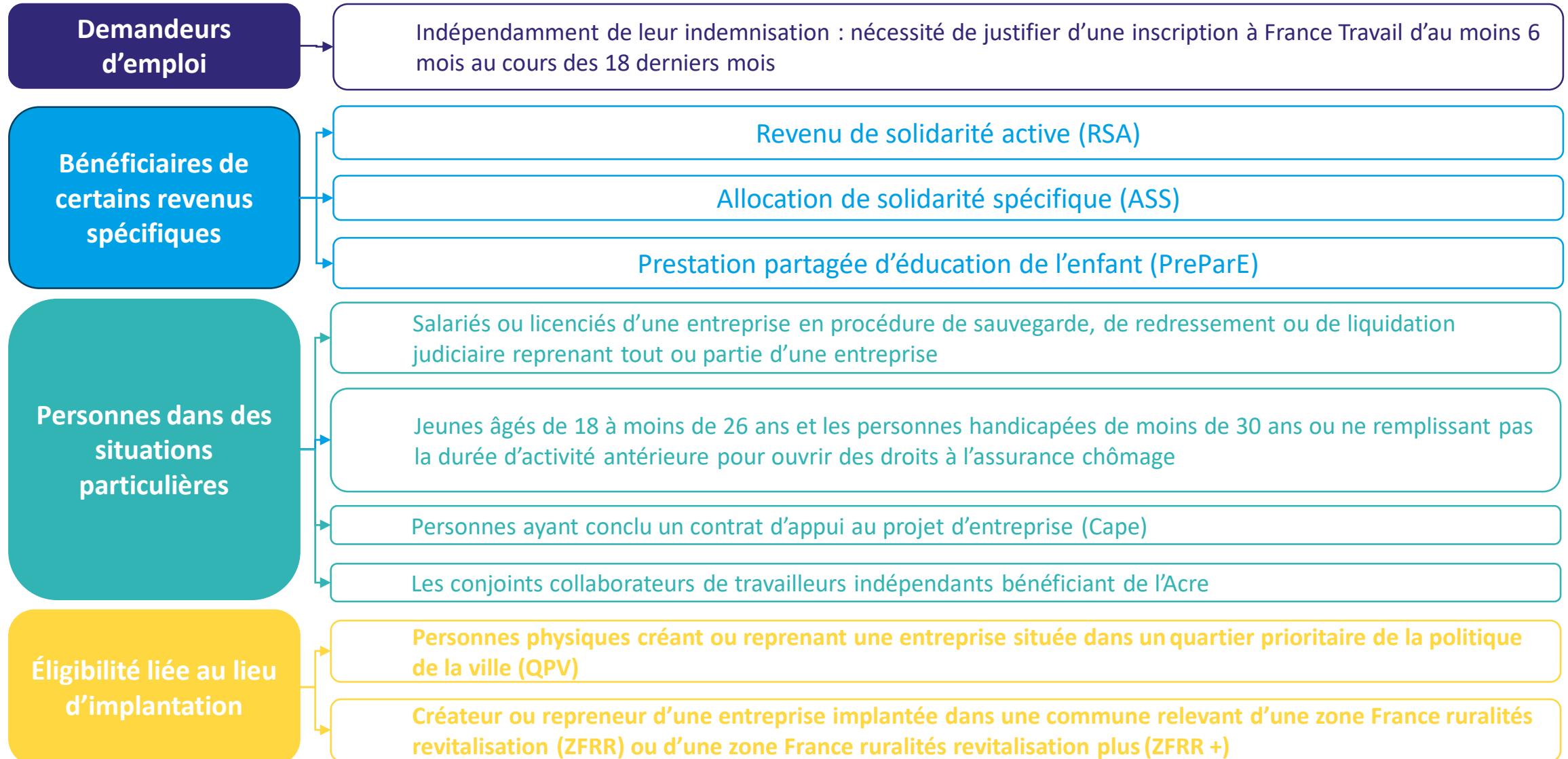
21

ACRE : n'oubliez pas de formaliser la demande !



22

ACRE : n'oubliez pas de formaliser la demande !



23

ACRE : n'oubliez pas de formaliser la demande !



Appréciation de la condition de contrôle effectif

Notion de contrôle effectif en cas d'exercice en société		
Cas n° 1 : Détention d'au moins 50 % du capital social	Cas n° 2 : qualité de dirigeant et détention d'au moins 1/3 du capital social en l'absence détention majoritaire direct ou indirect par un tiers	Cas n° 3 : détention avec d'autres bénéficiaires de l'ACRE d'au moins 50 % du capital social
En cas de détention avec des membres de la famille		
Nécessité d'une détention personnelle d'au moins 35 %	Nécessité d'une détention personnelle d'au moins 25 %	Qualité de dirigeant requise pour au moins l'un des bénéficiaires Obligation pour chaque demandeur de détenir au moins 1/10^{ème} de la part détenue par le principal actionnaire

24

ACRE : n'oubliez pas de formaliser la demande !



Fin du caractère automatique de l'attribution de l'ACRE



60 jours maximum



25



INDEPENDANTS

- Profession libérale
- Profession libérale - Praticien auxiliaire médical
- Artisan/Commerçant



EMPLOYEURS

- Secteur privé
- Secteur public
- Secteur associatif



JE N'AI PAS DE COMPTE URSSAF

Localisez votre Urssaf

Recherche par code postal :

Suivant >



Sélectionner le motif
« Aide à la création
d'activité »

Pour les
assimilés
salariés

Actualité sociale 17 février 2026

En partenariat avec

eres.



KLESIA



PRO BTP GROUPE

Urssaf

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Club social



• *DOETH*

- *Déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés*

26



Dépenses de partenariat



Prolongation jusqu'au 31 décembre 2029

- Convention ou adhésion avec des associations ou organismes œuvrant pour la formation et l'insertion des personnes handicapées
- Exclusion des actions de mécénat
 - ⑩ Déductibilité dans la limite de 10 % du montant de la contribution

Nouveaux critères de déductibilité

- Partenariats ayant permis, sur l'année concernée, l'accueil ou l'embauche de personnes en situation de handicap
 - ⑩ CDI
 - ⑩ CDD d'une durée minimale de 6 mois
 - ⑩ Contrat d'apprentissage
 - ⑩ Convention de stage d'au moins 6 mois

Transmission par les partenaires de la liste des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi concernées par les partenariats

- Au plus tard le 15 mars suivant l'année de la déclaration OETH

27

Fin de l'écèlement du montant de la contribution



2024

Écèlement de la hausse de la contribution à hauteur de 50 %



2025

Plus d'écèlement

- Contribution versée au titre de 2023 après écèlement de 66 % : 4 000 €
- Montant de la contribution 2024 après déduction et avant écèlement : 6 000 €
- Montant de l'écèlement : 1 000 €
- **Contribution due au titre de 2024 : 5 000 €**

- Contribution versée au titre de 2024 après écèlement de 50 % : 5 000 €
- Montant de la contribution 2025 après déduction et avant écèlement : 6 000 €
- Montant de l'écèlement : 0 €
- **Contribution due au titre de 2025 : 6 000 €**

28



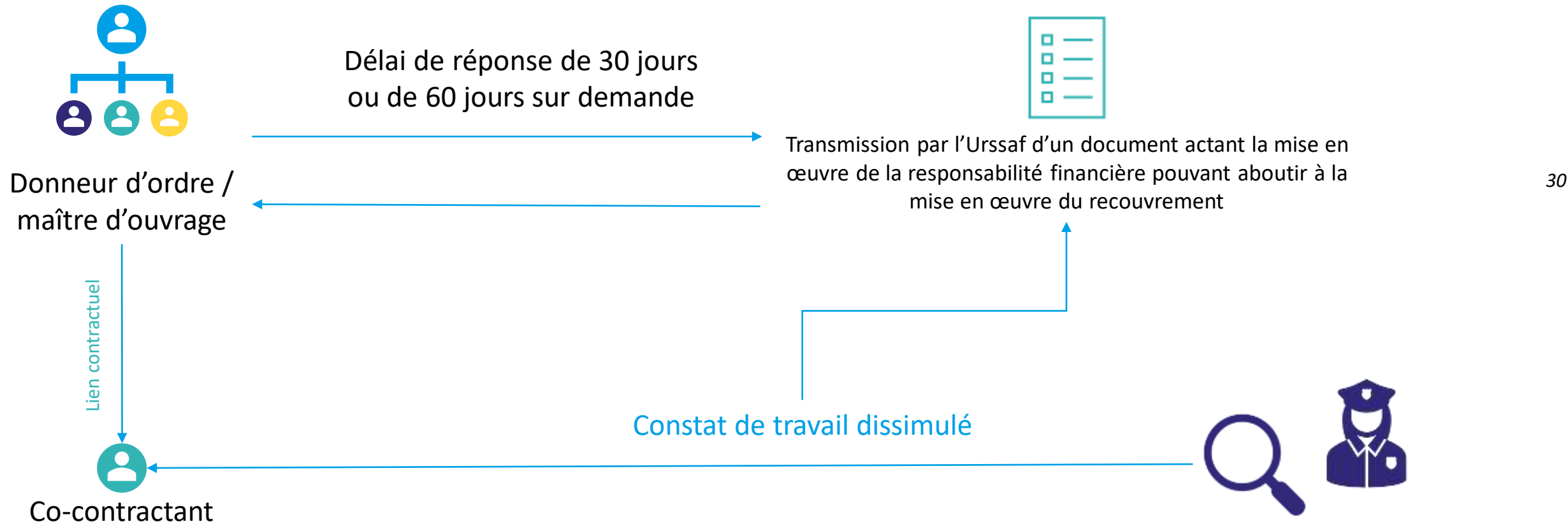
- *Nouvelle procédure de mise en œuvre de la solidarité financière du donneur d'ordre*

29

Mise en œuvre de la solidarité financière du donneur d'ordre



Nouvelle procédure (hors contrôle)



30

Contenu du document

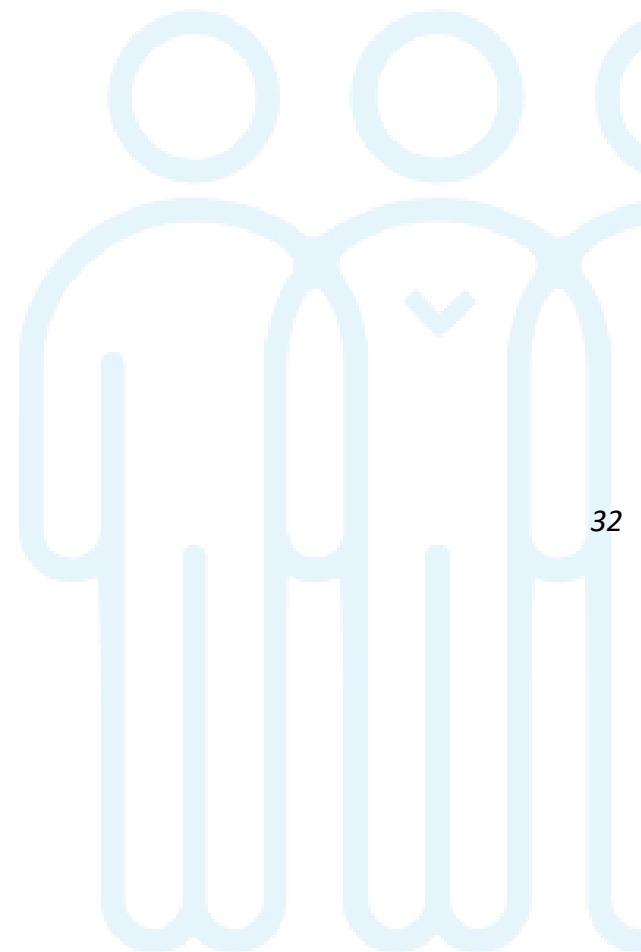


Contenu impératif du document remis au donneur d'ordre / maître d'ouvrage	
Dispositions légales et réglementaires enfreintes par le cocontractant	31
Le fondement juridique permettant l'engagement de la solidarité financière	
La période de travail dissimulé constatée	
Les références du procès-verbal constatant l'infraction	
La nature des sommes réclamées sur le fondement de la solidarité financière	
Leur montant détaillé par année et le mode de calcul retenu	
Délai de réponse et la possibilité de se faire assister	



En bref

32



En bref



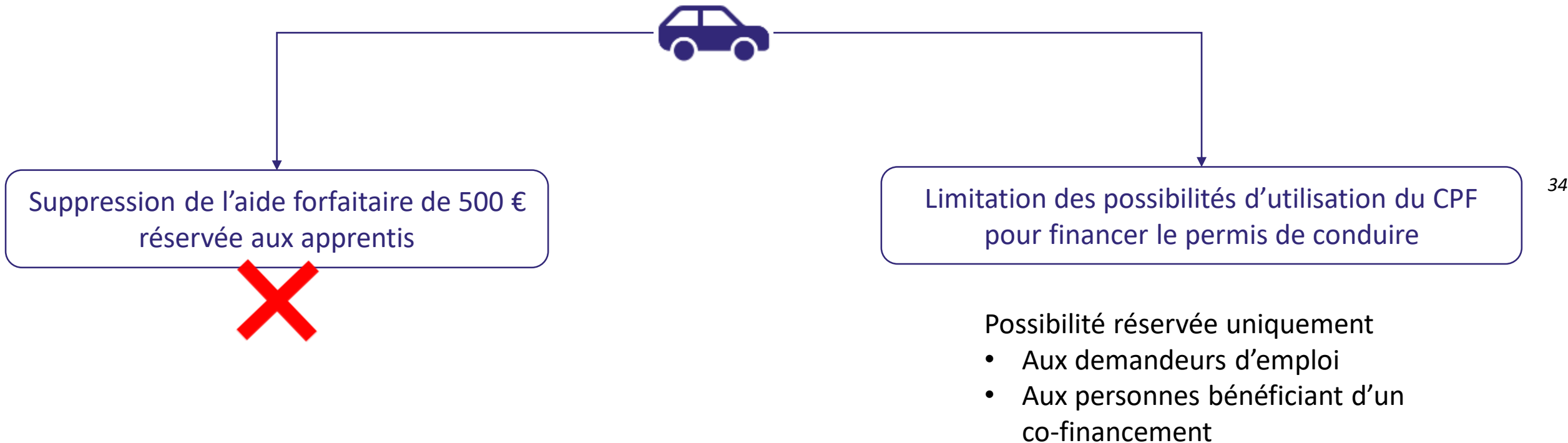
Revalorisation des montants minimum de l'allocation AP et APLD

	Allocation perçue par l'employeur	
	Montant minimal	Montant minimal à Mayotte
Activité partielle	8,57 €	7,50 €
Activité partielle de longue durée	9,52 €	8,33 €

33

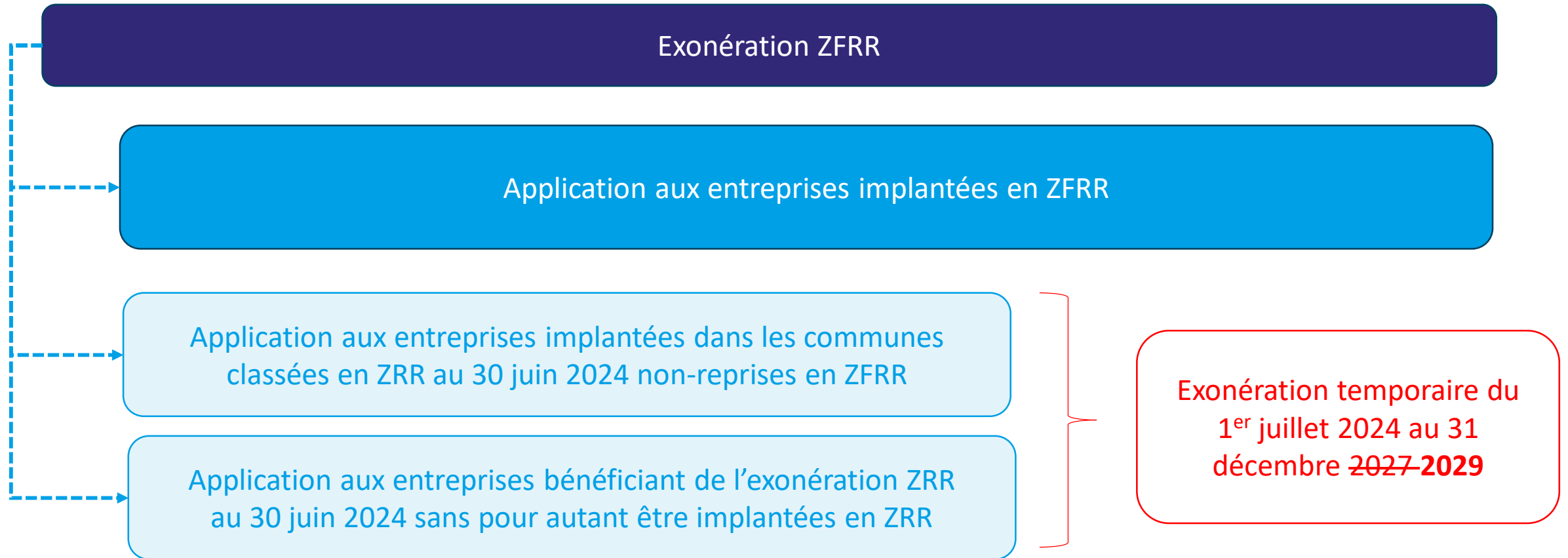
En bref

Mesures relatives au permis de conduire



En bref

Exonération ZFRR





Jurisprudence marquante

36



Avantage en nature



- **Transformation du véhicule de service en avantage en nature**

- Cass. soc. 14 janvier 2026, n° 24-14418



- Véhicule de service attribué au salarié
- Conditions générales d'utilisation de l'entreprise prévoyant un « usage exclusivement professionnel »
- Possibilité pour le salarié de le conserver à son domicile et de l'utiliser pour ses différents déplacements professionnels à partir de son domicile



- Vol du véhicule au domicile du salarié un dimanche
- Remplacement du véhicule
- Aucun reproche de l'utilisation abusive



- Rupture du contrat de travail et demande du salarié de reconnaissance d'un avantage en nature pour la valorisation de son indemnité de licenciement



- Éléments de fait caractérisant une mise à disposition permanente
- Reconnaissance de l'avantage en nature

37

Procédure de licenciement



- **Modalités de remise de la convocation à un entretien préalable**
 - Cass. soc. 21 janvier 2026, n° 24-16240

Moyen légal de prévenir toute contestation sur la date de la convocation

Lettre recommandée



Lettre remise en main propre contre décharge



Quel impact sur la procédure en cas de refus de signature par le salarié de la décharge ?

Procédure régulière

Salarié présent à l'entretien du 18 février à la suite de sa convocation reçue en main propre le 11 février

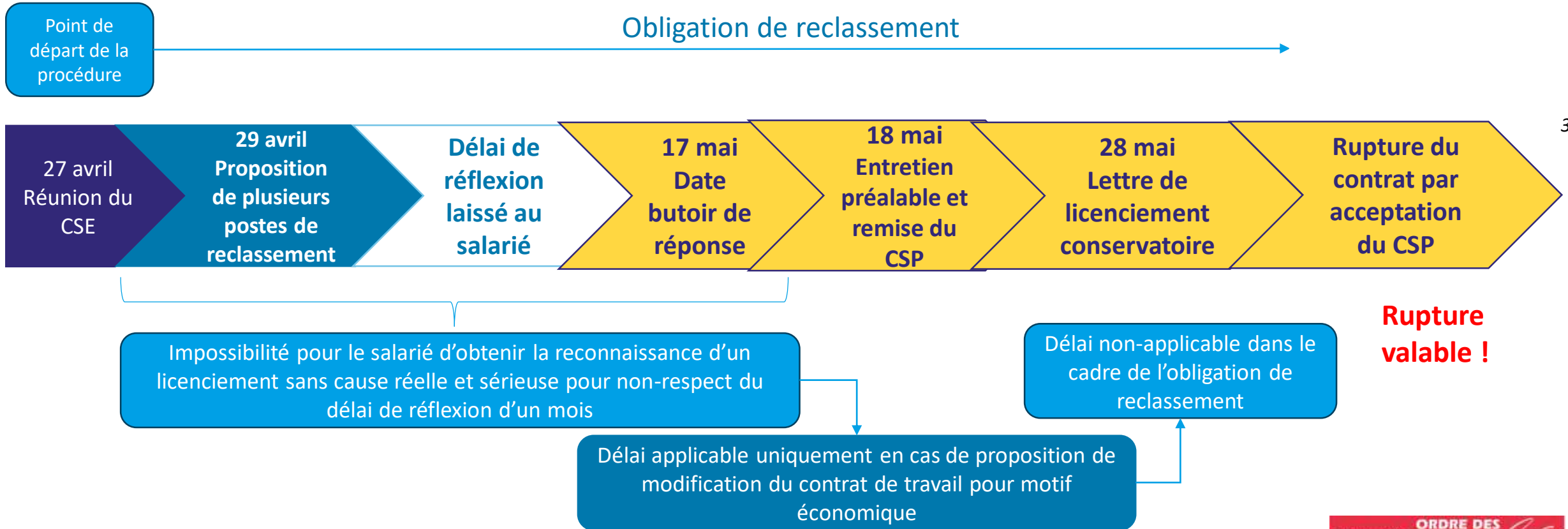
Validité de la solution reposant sur la présence du salarié à l'entretien

Licenciement économique et obligation de reclassement



Procédure de proposition de poste

- Cass. soc. 28 janvier 2026, n° 24-18019



Portabilité de la prévoyance

- **Entreprise en liquidation judiciaire**
 - Cass. soc. 22 janvier 2026, n° 23-23043



Conditions d'application de la portabilité à titre gratuit

Cessation du contrat de travail non
consécutive à une faute lourde



Prise en charge par France
travail



Condition supplémentaire en cas
de liquidation judiciaire

40

Contrat de prévoyance en cours de
validité



Maintien de la
portabilité des garanties

Inopposabilité de la résiliation
adressée à l'employeur

Possibilité pour l'organisme de
résiliation du contrat à
l'échéance annuelle

Enquête interne et droit de la défense



Cass. soc. 14 janvier 2026, n° 24-13234



41



LES MARDIS DU CLUB SOCIAL

Merci de votre attention

